

**DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE LAON
CANTON DE LA FERÉ
COMMUNE DE CHARMES**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2016

L'an deux mil seize, le neuf juin à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno COCU, Maire.

Membres présents :

M. Bruno COCU – M. Jean-Marie LAQUIT – Mme Muriel MERAT-FEYS – M. Jacques DELAGARDE – M. Jean-Michel SENDON – M. Jean-Michel MACHU – Mme Hélène CARPENTIER – Mme Cécile PANCINO – M. Jean-Pierre TAISNE – Mme Frédérique SPODAR – M. Johann KEPINSKI – Mme Ingrid ZIOUDI – M. Laurent PRUVOT – Mme Sokun Méaly RATH – M. Jean-Charles DERVIN.

Membres représentés :

Mme Estelle SVERKOU représentée par Mme Cécile PANCINO,
M. Jean-Pierre NOGENT représenté par M. Jean-Michel MACHU.

Membres non excusés :

Mme Corinne CARPENTIER – Mme Yvette ROHART.

Secrétaire de Séance :

Madame Sokun Méaly RATH.

Assiste, en outre, à la séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marisa BATILLOT, Rédacteur Principal Territorial de 1^{ère} Classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie.

Conseillers Municipaux en exercice	19
Membres présents	15
Absent ayant donné mandat de procuration	2

Votants	17

Date de convocation : 31 mai 2016.

Le procès-verbal du 20 mai 2016 est approuvé.



**N° 2016-06-09/01/RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 :
Nomination d'un coordonnateur et d'un coordonnateur adjoint
et recrutement de trois agents recenseurs.**

Dans le cadre du recensement de la population qui doit se dérouler du 19 janvier au 18 février 2017 au niveau de la commune de CHARMES, Monsieur le Maire précise qu'il convient de nommer le coordonnateur communal ainsi que le coordonnateur suppléant et de créer trois postes d'agents recenseurs.

Dans la mesure où ce recensement est obligatoire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- nommer un coordonnateur communal et un coordonnateur communal suppléant parmi les membres du personnel titulaire.
- créer trois postes d'agents recenseurs vacataires pour la période du recensement.

◆◆◆◆◆◆◆◆

N° 2016-06-09/02/PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (F.S.L.) POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire présente le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) institué par la Loi du 31 mai 1990 modifié par la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004.

Ce F.S.L. permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Le financement du F.S.L. est assuré par le Département et le Conseil municipal doit se positionner s'il veut participer à ce F.S.L. à hauteur de 0,45 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, refuse cette participation communale.

◆◆◆◆◆◆◆◆

COMMUNICATIONS / QUESTIONS DIVERSES

→ Monsieur le Maire prend la parole pour :

- rappeler le pot de départ de Madame POLLE, Professeur des écoles à l'école primaire le 28 juin prochain à 17 h 00 au Foyer Rural « Charles CATILLON »,

- préciser également la date de la remise des dictionnaires aux élèves passant en 6^{ème}, le 1^{er} juillet 2016 à 17 h 00 au Foyer Rural « Charles CATILLON ».

◆◆◆◆

Il est procédé à un tour de table :

→ Madame Muriel MERAT-FEYS prend la parole pour remercier tous les intervenants lors de la remise des poules aux administrés de CHARMES le samedi 4 juin 2016.

→ Monsieur Jacques DELAGARDE revient sur la fête communale qui s'est très bien déroulée et remercie également toutes les personnes qui ont contribué à ce succès.

→ Madame Hélène CARPENTIER termine ce tour de table pour informer les élus de la mise en place d'un atelier de lecture avec les écoles de CHARMES pour la fin de l'année.

◆◆◆◆

N'ayant plus aucune intervention, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 55.

Affiché le 21 juin 2016

Le Maire,

Bruno COCU

2/2 Conseil Municipal du 09 juin 2016